



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E189920

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2022

ÉDITÉ LE 10/11/2021

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/03/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2021B00624

Siret : 894 653 120 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147085150

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147085150

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/09/2020

Raison sociale : HB ENERGIE 35

2 BD DE L'ODET
LE VILLAGE DES ARTISANS 2
35740 PACE

Téléphone : 02 23 40 26 65

Fax :

Portable : 06 59 07 70 30

Site Internet :

E-mail : contact@hb-energie.fr

Responsabilité légale :

LE MOUHAER PIERRE PRÉSIDENT / LE MOUHAER PIERRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/10/2021
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	29/10/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/10/2021
o Chaudière bois	29/10/2021
o Poêle ou insert bois	29/10/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/10/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/10/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/10/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.